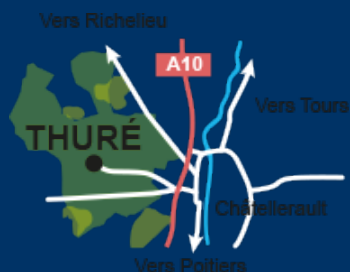


CSSOLS SPORTIFS
ENGAZONNES

UNITES CAPITALISABLES

Préparer l'entretien d'un terrain sportif
engazonné.
120 heuresRéaliser l'entretien des sols sportifs
engazonnés.
120 heuresAssurer les travaux de régénération d'un sol
sportif engazonné.
160 heures**Certiphyto**Habilitation électrique
SST**Nouveauté :**
Installation et
maintenance
des robots de tonte100 %
REUSSITE
EXAMENS99 % DES
APPRENANTS
SATISFAITS

Renseignements

Directrice UFA : Katy AUDIDIER BOUÉ
katy.audidier@educagri.frSecrétariat apprentissage : Mercédès LOPEZ
05 49 93 70 52—cfa.thure@educagri.frSecrétariat formation adulte : Stéphanie LE TÉNIER
05 49 93 70 53—cfppa.thure@educagri.frResponsable pédagogique : Sylvain BIDEAU
sylvain.bideau@educagri.frResponsable vie scolaire : Sandra PANTÉ
sandra.pante@educagri.frRéférente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.frFormation accessible aux
personnes en situation de
handicapDomaine des Chevaliers
86540 ThuréMINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRELiberté
Équité
FraternitéL'AVENTURE
DU VIVANT
LES METIERS GRANDIOUX NATUREPOITIERS
VENOURS
AGRI CAMPUSPôle de Formation
Nat'Thuré Végétal
Établissement Public Local d'Enseignement
et de Formation Professionnelle Agricole**Nouveauté 2023-2024****CS**

Sols Sportifs Engazonnés

En Alternance
CFA & CFPPA
Pôle de Formation

CS SOLS SPORTIFS ENGAZONNES

Objectifs

La formation permet de développer les connaissances et techniques pour gérer et réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés.

- Opérationnaliser le planning des interventions d'entretien d'un sol sportif engazonné
- Effectuer le suivi du matériel d'entretien d'un terrain sportif engazonné
- Réaliser les travaux d'entretien courant d'un sol sportif engazonné,
- Réaliser les travaux d'entretien spécifique d'un sol sportif engazonné
- Réaliser les travaux de réfection de l'infrastructure d'un sol sportif,
- Mettre en place la couche de jeu d'un sol sportif engazonné,

Conditions d'admission en contrat de professionnalisation

- Être âgé de 16 à moins de 26 ans,
- Être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus et inscrit à Pôle Emploi.
- Être concerné par le contrat de professionnalisation expérimental.
- Avoir un projet professionnel validé dans le domaine du paysage.

Conditions d'admission en apprentissage

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC PRO ou BP) ou justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau du diplôme ou justifier de 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein dans un autre secteur (sur dérogation).
- Délai d'accès 3 mois à partir de l'ouverture de formation

Durée de la formation

Formation en alternance centre / entreprise sur une année, sur la base de 35 heures par semaine :

- 12 semaines en centre, soit 420 heures,
- 35 semaines en entreprise, soit 1225 heures,

Financement contrat de professionnalisation

Financement de la formation par l'entreprise.

Financement formation par apprentissage

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

- En apprentissage : rémunération par l'entreprise suivant l'âge et l'année de formation.
- En contrat de professionnalisation : rémunération du stagiaire selon l'âge et le niveau de formation.

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le CS est organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Les UC peuvent être obtenues indépendamment. Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées. Les évaluations se réalisent en situation professionnelle.



Au sein de l'établissement

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, positionnement, Travaux Pratiques, auto-formation, individualisation pour préparer la poursuite d'études ou l'entrée dans la vie active, Techniques de Recherche d'Emploi.
- Plateau technique en aménagements paysagers,
- Centre de ressources,
- salles informatiques.
- Restauration en self, possibilités d'hébergement,

LE SPÉCIALISTE DES GAZONS

Il sublime les espaces engazonnés.

SON ROLE

L'ouvrier spécialisé dans l'entretien des sols sportifs doit être capable d'assurer la planification, l'entretien et la réfection des sols sportifs engazonnés.

Il réalise un planning d'entretien et en assure le suivi et la maintenance .

Il participe à la maintenance d'une surface sportive homogène stable et fiable en prenant compte de la dimension environnemental.

Il réalise la création d'un sol sportif dans une dimension environnemental.

SES COMPETENCES

- Maîtriser des techniques d'entretiens des surfaces engazonnées
- Diagnostiquer les besoins des surfaces engazonnées,
- Maitriser la conduite des outils mécanisés,
- Connaître des techniques d'arrosage et de drainage.

*Se spécialiser
Pour s'insérer dans
la vie professionnelle*